



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 19/04/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 55 Votes Pour : 53 Vote(s) Contre : 2 Abstention(s) : 0	Objet : Communauté de Communes Aure Louron – OM – Budget Primitif 2022 N° 2022-41
--	--

Présents (44) : GUILBERT Annie, GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, ROUSSELET Christiane, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, DUPRAT Julie, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, OZUN Benjamin, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUGARDIN Georgette, ROUSSEL Jean-Claude, DUPOUY Marie-France, SERMET André, REY Sylvie

Absents (7) : GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CONSTANTIN Luce, BEYRIE Maryse (excusée), CASCARRE Victor.

Procurations (11) :

- GRANGE Jean-Baptiste à DESMARAIS Nadine
- PUYAU Maryse à RICARD Louis
- CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- JARENO Sandra à HELARY Yann
- LEGOFF Stéphanie à OZUN Benjamin
- AIZIER Philippe à MIR André
- BOURREC Christophe à SALAT Jacques
- NARS Aline à DARAN René
- FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Mme Nadine DESMARAIS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président présente le projet de budget pour l'exercice 2022.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT inscrirait un montant de **2 562 481,62€** tant en Dépenses qu'en Recettes.

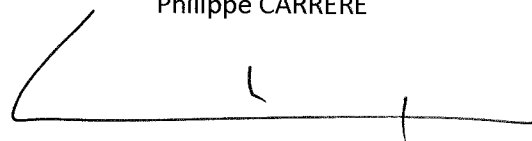
LA SECTION D'INVESTISSEMENT inscrirait un montant de **366 064,26€** en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à la majorité**, des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve le budget primitif Ordures Ménagères 2022 tel que présenté par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU